



## I- INTRODUCTION

1. Par décret présidentiel rendu public le vendredi 16 décembre 2022, **Son Excellence, le Général Umaro Sissoco Embaló**, Président de la République de la Guinée Bissau, et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, a convoqué le corps électoral pour le dimanche 4 juin 2023 en vue des élections législatives.
2. En application de l'article 12 et d'autres dispositions pertinentes du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001), et des autres instruments régionaux et internationaux pertinents, le Président de la Commission de la CEDEAO, **Son Excellence Omar Aliou TOURAY** a déployé une Mission d'observation électorale (MOE) en Guinée Bissau, conduite par l'ancien Président de la République de Cabo Verde, **Son Excellence Jorge Carlos FONSECA**, et l'ancienne Présidente de la Cour de Justice de la CEDEAO, Médiatrice de la République Togolaise, Son Excellence Madame **Awa Amadou ABOUDOU NANA**, Chef de Mission Adjoint, et soutenue par le Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, Ambassadeur **Abdel-Fatau MUSAH** et le Représentant résidant de la CEDEAO en Guinée Bissau, Professeur **Hamidou BOLY**.
3. La Mission a pour objectif principal d'observer toutes les étapes du processus électoral et d'accompagner les institutions ainsi que les autres parties prenantes impliquées dans les élections à œuvrer pour un scrutin libre, transparent et apaisé. La Mission d'observation électorale est composée de 13 Experts en charge des questions électorales, audit du fichier électoral, sécuritaires, juridiques et en prévention des conflits, et 62 Observateurs dont, les Représentants des États membres accrédités auprès de la Commission de la CEDEAO, des Représentants des commissions électorales et Ministères des Affaires étrangères des États membres, des Représentants du Parlement de la CEDEAO, de la Cour de Justice et du conseil des Sages,



des membres de la Société civile, aussi bien qu'une équipe technique de la Commission de la CEDEAO.

## II- CONTEXTE GENERAL DES ELECTIONS

4. Vingt-deux (22) partis politiques et coalitions de partis politiques ont pris part au processus.
5. Au total, les enjeux pour les élections devant consacrer la nouvelle législature pour la période 2023-2027 sont importants car ils permettront d'une part, le rétablissement de la légalité constitutionnelle et d'autre part, pourraient clarifier le paysage politique du pays ainsi que sa stabilisation.
6. Par ailleurs, il est important de rappeler que ces élections ont été organisées suite à celles du 10 mars 2019 à la suite desquelles la Guinée-Bissau a connu une situation sociopolitique tendue qui a provoqué la dissolution de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) par le Président de la République le 16 mai 2022.
7. Les élections législatives se sont également tenues dans un contexte économique où les producteurs des noix de cajou ont connu une crise du marché de la noix de cajou (l'échec de la campagne de commercialisation de la noix de cajou), qui est une importante source de revenus pour les producteurs ruraux et pour le pays.
8. C'est dans ce contexte sociopolitique et économique, couplé avec les conséquences de la gestion de la COVID-19 et les relations internationales préoccupantes que le Bureau Technique d'Appui au Processus Électoral (GTAPE), en application de la Loi 10 / 2013 du 25 septembre 2013 portant Loi électorale pour l'élection à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale populaire, la Loi N° 11/2013 du 25 septembre 2013 portant Recensement électoral et la Loi N° 12 / 2013 du 27 décembre 2013 sur la Commission nationale électorale, a



DECLARATION PRELIMINAIRE - ELECTIONS LEGISLATIVES

Guinée Bissau, 6 juin 2023

Page 3/10

transmis à la Commission nationale Électorale (CNE) le fichier électoral finalisé avant le 4 mai 2023, délai de rigueur prévu par la loi électorale.

9. En effet, un total de 893.618 électeurs (434.009 électeurs de sexe masculin et 459.609 électeurs de sexe féminin) dont 35.816 (22.181 hommes et 13.635 femmes) de la diaspora ont été inscrits sur le fichier électoral pour prendre part aux élections. Ces électeurs sont répartis dans 3516 bureaux de vote au niveau national. Les bureaux de vote sont constitués à raison de 400 électeurs (approximativement) par bureau.
10. Par ailleurs, pour accompagner le processus électoral, la CEDEAO, avait déployé une Mission d'information pré-électorale dirigée par le Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité en Guinée Bissau du 24 au 30 avril 2023. Cette mission avait pour objectif de recueillir et de mettre à la disposition du Président de la Commission, l'état de préparation du scrutin et la situation sociopolitique pré-électorale en Guinée-Bissau avant le 4 juin 2023. Suite à cette mission, trois Experts ont été mis à la disposition de la Commission Nationale Électorale (CNE), du 17 mai jusqu'au 11 juin 2023.
11. De même, la CEDEAO a respecté sa promesse, celle de prendre en charge les impayés des dernières élections législatives dus aux agents électoraux qui s'élevaient à \$60,000 et ceux relatifs aux présentes élections (\$60,000) à payer aux agents électoraux pour éviter tout boycott du scrutin de la part des agents électoraux. Soit un total de \$120,000.
12. De plus la CEDEAO a apporté son soutien financier à la CNE pour s'assurer de la bonne conduite des opérations électorales pour un montant de \$500,000 et un soutien de \$92,000 pour la force de stabilisation de la CEDEAO afin de sécuriser le processus électoral. Somme toute, la CEDEAO a soutenu financièrement le processus électoral à hauteur de \$712,000. Par rapport à l'assistance technique



électorale, la CEDEAO a mis à la disposition de la GTAPE et de la CNE des Experts en audit du fichier électoral, en matière électorale et en opérations électorales.

13. Dans l'exercice de sa Mission, le Chef de la Mission électorale et sa suite ont rendu une visite de courtoisie à Son Excellence, le Général Umaro Sissoco Embaló, Président de la République de la Guinée- Bissau, au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, au Président de la CNE et au Commandant du Commandement conjoint pour la sécurisation des élections. Le Chef de la Mission électorale a aussi tenu des séances de travail avec les organes de gestion des élections, le Chef d'État-major de l'armée, les Chefs des Missions de l'Union Africaine (UA), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP). Le Chef de Mission a également eu des séances de travail avec les Observateurs à long terme de la CEDEAO pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'organisent les élections afin d'apporter des solutions appropriées pour un scrutin apaisé. Il a aussi tenu une séance de travail avec les Observateurs à court terme de la CEDEAO.

14. Le Chef de Mission de la CEDEAO a en outre rencontré certains responsables des partis et coalitions de partis politiques. Il a aussi facilité la signature par la majorité des acteurs politiques (13/22) d'un engagement pour respecter la déclaration des résultats des élections par le Président par intérim de la CNE.

### III- LA CAMPAGNE ELECTORALE

15. La campagne électorale a débuté le samedi 13 mai 2023 et a pris fin le vendredi 02 juin 2023. Les stratégies de mobilisation et de conviction des électeurs ont été visibles dans les villes et campagnes du pays par les affichages des différents candidats et partis politiques, par l'expression des supports de communication utilisés et par les animations de rencontres et réunions politiques.



16. Un Code de bonne conduite a été élaboré et signé sous l'égide des Nations unies par les Partis politiques engagés dans la compétition électorale. Sur 22 Partis politiques, 18 ont signé cet Accord où les partis politiques ont affiché leur bonne volonté à prendre part au processus. Toutefois, le PAIGC a déploré l'immixtion du Président de la République dans la campagne électorale. Le samedi 27 mai 2023, le PAIGC a également saisi la CEDEAO du refus des autorités aéroportuaires à octroyer à l'avion affrété par le parti et qui transportait tout leur matériel de campagne à atterrir sur l'aéroport de Bissau. Cet incident n'a pas entravé la bonne poursuite du processus.
17. Concernant la participation des femmes, seules 25,98% étaient inscrites comme candidates sur les listes des partis politiques. Ce pourcentage est en dessous du taux de 36% prévu par la loi 48/2018 sur la parité de la Guinée Bissau.
18. En ce qui concerne le travail des médias en période électorale, une Commission nationale des médias a travaillé et a règlementé la couverture des activités de la campagne électorale de toutes les parties prenantes aux élections.
19. Le 2 juin, dernier jour de la campagne électorale, le Chef de Mission a observé la campagne électorale de deux forces politiques.

#### **IV- LA METHODOLOGIE D'OBSERVATION DE LA CEDEAO**

20. Après la formation relative à l'utilisation des tablettes et la session de briefing, les observateurs de la CEDEAO ont été déployés par binôme dans les huit (08) régions (Biombo, Quinara, Oio, Bafata, Cacheu, Gabu et Tombali) et le district de Bissau.
21. Chaque binôme est équipé d'une tablette pour envoyer le rapport de chaque étape du processus (ouverture, déroulement et clôture) le jour



du scrutin à l'équipe de coordination de la CEDEAO basée à la Salle de Situation à Bissau.

22. L'équipe technique présente dans la salle de situation compile les rapports reçus des bureaux de vote visités par les observateurs à court terme. Les observations remontées constituent l'essentiel de la session suivante.

## V. OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN

23. Les observateurs se sont rendus dans 361 bureaux de vote, dont 68% en zone urbaine et 32% en zone rurale, et ont rapporté ce qui suit :

### A- Ouverture

#### Par rapport au respect de l'heure d'ouverture

24. 72% de bureaux de votes observés ont ouvert à l'heure réglementaire de 7h00. 24% d'autres ont ouvert avec un léger retard entre 15 minutes et 1 heure. Dans le bureau de vote D-27 M-01 Casa Tata à Buba (région de Quinara), le vote a commencé avec 45 minutes de retard parce que les agents de bureau de vote effectuaient le tri des bulletins du vote par anticipation tenu le 2 juin 2023. Toutefois, cette procédure a suscité quelques désaccords entre les agents de bureau de vote et les délégués de partis politiques.

25. En général, les membres des bureaux de votes à genre équilibré étaient présents à leurs postes avant l'heure d'ouverture. La majorité des agents de bureaux de vote ont fait preuve d'une bonne maîtrise des procédures d'ouverture du vote.

#### Par rapport au respect du secret de vote

26. De façon générale, les bureaux de vote étaient facilement identifiables et étaient disposés de sorte à permettre le secret du vote. Néanmoins la mission a observé trois bureaux de vote où cela n'était pas le cas, à



savoir : le Bureau de Vote no. 2 à Nsalma (région de Biombo) ; Bureau de Vote no. 1 à Praca Jardim Titina à Bairro Setembro (district autonome de Bissau) ; et le Bureau de Vote Tchada a Canchungo (région de Cacheu) où la disposition du bureau de vote ne garantissait pas le secret du vote. Le matériel électoral était globalement disponible et en quantité suffisante.

### En ce qui concerne la présence des délégués des partis politiques

27. Les délégués de partis et coalitions de partis politiques étaient présents dans les bureaux de vote et en mesure de s'acquitter de leurs droits de regard sans restriction, notamment : le MADEM G-15 et le PAI Terra Ranka (dans 93% de bureaux de vote visités) ; le PRS (dans 88% des bureaux de vote) ; et dans une moindre mesure l'APU et le PTG (dans 40% des bureaux de vote). Les observateurs électoraux de l'Union Africaine, la Communauté des pays de langue Portugaise (CPLP), WANEP et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) étaient aussi présents.

### B- Déroulement

#### Par rapport à l'atmosphère

28. L'atmosphère aux alentours des lieux de vote visités était paisible et propice à un vote apaisé. Les agents de sécurité étaient présents dans 76% des bureaux de vote visités et des patrouilles mobiles ont fait preuve de professionnalisme, ce qui a contribué à cette atmosphère paisible. Les urnes étaient généralement positionnées de manière visible pour le public.

29. Les électeurs étaient tenus de présenter la carte d'électeur avant de voter. Les agents des partis et coalitions des partis disposaient des copies du fichier électoral pour vérifier les électeurs. Dans 2% des bureaux de vote visités, quelques électeurs ont été empêchés de voter parce que n'ayant pas leurs noms sur la liste électorale. Néanmoins, les électeurs ayant voté ont été systématiquement marqués à l'encre indélébile.



30. En plus, 89% des bureaux visités étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans 5% des bureaux de vote, les observateurs ont vu des personnes vivant avec un handicap à qui on a prêté assistance pour exprimer leur vote. Il n'y avait pas de bulletin de vote tactile.

### **C- Clôture**

#### **Par rapport au respect de l'heure de clôture**

31. Dans 70% des bureaux de vote visités, il y avait encore des électeurs dans les files d'attente à l'heure de clôture réglementaire. Comme prévu par la loi, ces électeurs ont été autorisés à voter. Ainsi, seuls 29% des bureaux de vote ont effectivement fermé à 17h00.

#### **Par rapport aux opérations de dépouillement**

32. Globalement, les opérations de dépouillement des votes se sont déroulées dans le calme et la sérénité dans les bureaux de vote visités, et en présence des délégués des partis et coalition de partis politiques. Les observateurs de la CEDEAO ont observé que dans 11% des bureaux de vote l'éclairage était inadéquat et que les scellés des urnes ont fait l'objet de vérification avant le début du dépouillement dans 93% des cas.

33. Dans 89% des bureaux de vote, le nombre de bulletins contenus dans les urnes était égal au nombre de bulletin émis. Dans les 11% des autres cas, il y a eu des différences qui peuvent s'expliquer par les bulletins du vote par anticipation des membres des bureaux de vote.

34. Le décompte des voix s'est effectué sans incidents dans la grande majorité des bureaux de vote. Les Présidents de bureau de vote ont montré les bulletins nuls aux électeurs présents lors du dépouillement et ceci dans 93% des cas. Certains bulletins déclarés nuls ont fait l'objet de contestation dans 22% de bureaux de vote visités.





35. Après le décompte, les procès-verbaux des résultats ont été établis et signés par les délégués des partis et coalition de partis politiques.

## **VI CONCLUSION**

36. La Mission d'Observation de la CEDEAO félicite le Gouvernement et les organes de gestion des élections pour avoir suivi le chronogramme électoral malgré les difficultés financières et techniques

37. La Mission d'Observation de la CEDEAO aux élections législatives de la Guinée-Bissau de 2023 est arrivée aux conclusions provisoires suivantes :

38. La Mission a noté un taux de participation relativement fort. La Mission a noté le caractère paisible et participatif du scrutin et la bonne maîtrise des procédures de vote ;

39. La Mission salue le sens de civisme démontré par les populations pendant le processus électoral notamment leur discipline et participation remarquable qui a contribué au déroulement apaisé du scrutin ;

40. La Mission tient à féliciter toutes les parties prenantes à continuer à travailler en synergie pour consolider la stabilité politique et promouvoir le développement du pays. La Mission encourage les institutions à travailler pour améliorer le cadre électoral légal du pays. La Mission exhorte toutes les parties prenantes au processus électoral à respecter les canaux réglementaires de publication des résultats, des accords signés et s'abstenir de toute proclamation des résultats en dehors des canaux officiels. Elle encourage les parties prenantes en cas de contentieux à faire recours aux moyens exclusivement légaux.

41. La Mission encourage les partis et coalition des partis politiques à faire plus d'efforts pour promouvoir la candidature des femmes.



42. La Mission invite la Commission Nationale Electorale (CNE) à tout faire pour publier les résultats dans les délais légaux.
43. La CEDEAO reste saisie du processus en cours pour continuer à apporter tout son soutien à la Guinée Bissau. Les observateurs de long terme de la CEDEAO vont continuer à travailler avec le Représentant résidant de la CEDEAO en Guinée Bissau pour la gestion de la période après la publication des résultats.
44. Un rapport détaillé de cette Mission sera finalisé et les recommandations seront utilisées pour améliorer les processus électoraux à venir en Guinée Bissau.

**Fait à Bissau le 6 juin 2023**

**S.E.M. Jorge Carlos FONSECA**  
Chef de la Mission d'Observation